



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, à vingt heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Éric LEVANTIS, Laure VINCENT, Hugues SERVIERE et Sandrine PEREIRA.

Excusés et ayant donné pouvoir : -

Absent excusé : Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD et Aurélia BAZERLI.

Secrétaire de séance : Sandrine PEREIRA.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L332 et L422-28

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service urbanisme, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint administratif, à compter du 1er avril 2023, dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération.

Article 5 : exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Ayant donné procuration : 0

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

22 février 2023

DATE D'AFFICHAGE

22 février 2023

N°004_2023

Objet : *Création d'un poste permanent adjoint administratif à temps complet.*

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 14/03/2023 Reçu en préfecture le 14/03/2023
République Française Département du Vaucluse F- 84120 La Bastidonne	Affiché le ID : 084-218400109-20230228-004_2023-DE
Tél : 04.90.09.63.95 Mail : mairie@la-bastidonne.fr	

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Fait à La Bastidonne,
Le 28 février 2023,

Michel PARTAGE, Maire

Sandrine PEREIRA
Secrétaire de Séance

Signé par : MICHEL PARTAGE
Date : 10/03/2023
Qualité : maire